

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 030-213000284-20240612-2024\_06\_08-AR



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Service Commande publique  
Marchés publics

## DÉCISION MUNICIPALE n°2024-06-08

**Objet : Contrat de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la phase opérationnelle de la passerelle MAIA**

**Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2511-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 26,

Considérant le projet de la réalisation de la passerelle MAIA permettant le franchissement de la Cèze par les modes doux,

### DÉCIDE

- de souscrire le marché pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la phase opérationnelle de la passerelle MAIA :
  - avec Dyn'AMO Conseil, 19 bis rue de la Fontaine St Berthomieu – Epicea 8 – 34070 Montpellier,
  - pour un montant total de 20 625,00 euros HT et 24 750,00 euros TTC,
- de confirmer que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
Le 12 juin 2024



Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET